



DÉPARTEMENT DE LA MARTINIQUE
VILLE DE SAINT-JOSEPH

Mairie de Saint-Joseph
Rue Eugène Maillard - 97212 SAINT-JOSEPH

EXTRAIT N°16/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 01 AVRIL 2019

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE

08 AVR. 2019

Date de la convocation :	Le 26 mars 2019	L'an deux mil dix-neuf et le premier du mois d'avril, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Athanase JEANNE-ROSE.
Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	33	PRESENTS : <u>Adjoint</u> s : M. Simon MORIN, Mme CRAMER Jeannette, M. JEANNE-ROSE Romuald, M. NOLEO Eric, Mme THALY-PONTAT Lysiane, Mme BELLIARD Valentine, M. ZAIRE Georges.
En début de séance :		
Présents	22	<u>Conseillers municipaux</u> : M. SOLBIAC Honoré, Mme JOISIN Marie-Yolaine, Mme GOLVAT Agnès, Mme MARIE-JOSEPH Jocelyne, M. Hubert BAUBAND, Mme AGEE Marie-Claire, M. VERIN Fred, M. COURTINARD Jean-Marc, M. NAPOLY Raymond, M. CHARLEC Charlery, M. BASTE Mathurin, M. MARLET Camille, M. PETIT Claude-Henri. Mme DUPUY Olive
Procurations	2	
Absents	8	
Excusés	1	
En cours de Séance :		
Présents	22	ABSENTS EXCUSES : Mme CALVEYRAC Arlette (procuration à M. Athanase JEANNE-ROSE), Mme MONDESIR Manuela, Mme ARNETON Thérèse (procuration à M. Camille MARLET)
Procurations	2	
Absents	8	
Excusés	1	ABSENTS NON EXCUSES : M. BOLO Laurent, Mme GRUTUS Elise, Mme Nicole LIPAN, M. CARIN Michel, Mme ROBAR Raymonde, Mme DANGLADES Youli, JOSEPHINE Adrien, Mme LAMIN Marie-Josée.
		ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (Directeur Général des Services), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante Direction Générale), M. Victor VELAYE (Directeur service financier), Mme Valentine CILPA (DGA1), Claudine NELLA (DGA3), Mme Géraldine ALONZEAU (Directrice service juridique et réglementation), Mme Muriel VAUTOR (Directrice service sport culture vie associative).

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures dix minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Eric NOLEO pressenti, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES COMMUNALES
AU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi modifiée n°82/213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, des Régions et de leurs Etablissements Publics,

Vu les listes de créances communales irrécouvrables, à la date 04 septembre 2018, communiquées par le comptable qui propose l'admission en non-valeur desdites créances,

Considérant que les créances susvisées sont liées à des débiteurs insolvable ou dont la disparition a été établie.

Considérant que les sommes dues ne sont pas susceptibles de recouvrement malgré la mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Il est proposé au conseil de valider au budget primitif 2019 les créances irrécouvrables d'un montant de 356 060,00 €.

.....
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

D'APPROUVER l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables d'un montant arrondi à 356 060,00 € sur le budget communal.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 1^{er} avril 2019

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le



Pour le Maire,
et par délégation
le 1^{er} adjoint

Jeanette Cramer
Jeanette CRAMER